



Patrimoine naturel

Forêt de Compiègne à Saint-Jean-Aux-Bois, route du Capitaine. © POSCHADEL

LES DOSSIERS DOCUMENTAIRES DU LIERRE

Mai 2017

Sommaire

Patrimoine naturel	2
La DREAL Hauts-de-France et la biodiversité	4
Le parc du Marquenterre, site de protection	5
Chaîne des Terrils : la diversité du vivant	6
Forêts Domaniales : l'exemple de Compiègne	7
Nos coups de cœur !	8

Patrimoine naturel

Le patrimoine naturel associe la notion de "**patrimonialité**" à la **richesse environnementale (nature)** qu'il est important de préserver par des techniques de gestion conservatoire ou même restauratoire.

Le patrimoine naturel s'oppose au patrimoine bâti, il constitue l'ensemble des ressources que la nature offre à l'humanité (bien commun en héritage). Il résulte de l'évolution de la planète et parfois des interactions entre l'homme et la nature.

La notion de "**patrimoine naturel**" est très subjective, elle correspond à ce à quoi l'homme accorde de l'importance à un moment donné. Il est possible d'étendre la notion aux espèces patrimoniales, ce qui correspond à des espèces ayant atteint un certain niveau de rareté (peu fréquent) et de menace (risque de disparition à court et moyen terme).

LE SAVIEZ-VOUS ?

La nature comprend les notions suivantes :

- La nature vivante, avec un principe de naturalité.
- La nature minérale et fossile, sous forme de richesses faunistiques, floristiques, fongistiques, géologiques, paléontologiques, ...
- La nature, élément du paysage, modelée notamment par l'homme.

En général, les composantes environnementales externes à la nature, telles que l'environnement urbain (bruit, urbanisme), ou industriel (déchets, pollution de l'air) ne sont pas intégrées dans le patrimoine naturel.

Le patrimoine naturel (comme le patrimoine culturel et architectural), est notre bien commun. Limité dans l'espace agricole, industriel et urbain, il est possible de limiter l'impact néfaste de l'homme sur celui-ci, et ainsi de le léguer aux générations futures par diverses techniques de gestion conservatoire.

LA NATURALITÉ...

Caractère sauvage d'un paysage ou d'un milieu naturel. La naturalité est très peu présente dans notre monde. Quasiment tous les milieux sont sous influence anthropique plus ou moins marquée (sauf peut-être les déserts chauds et froids).

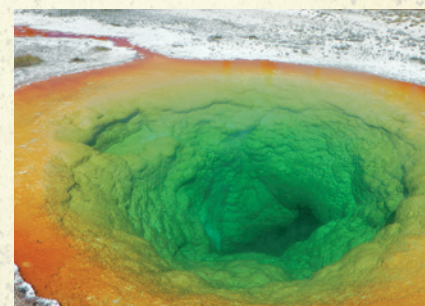
Très souvent, le patrimoine naturel s'est développé et maintenu au fil du temps grâce à des pratiques agricoles en interactions directes avec les milieux naturels (bocage, prairies, ...). Ce patrimoine naturel est composé d'une somme de ressources naturelles dont l'ensemble des espèces vivantes, y compris l'humanité.

Histoire et évolution des politiques de préservation du milieu naturel

Aux XIXe et XXe siècles, c'est aux États-Unis que la disparition nationale de nombreux espaces naturels remarquables avec leur faune, leur flore et leurs paysages associés, a initié une véritable volonté de conservation de

grands paysages et espaces au caractère sauvage, principalement au nord de l'Amérique, pour les générations futures.

La France se classe au 6^{ème} rang des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales en danger au niveau mondial, après l'Equateur, la Malaisie, les États-Unis, l'Indonésie et le Mexique. Le territoire métropolitain abrite 75 % des types d'habitats menacés prioritaires au niveau européen et a perdu la moitié de ses zones humides au cours des trente dernières années.



Le patrimoine naturel est un élément majeur pris en compte pour le classement de nombreux sites au patrimoine mondial de l'Unesco. Dans ce cas, il s'agit même de produire des indices synthétiques et universels qui prennent en compte le contexte biogéographique du milieu évalué.

Ce patrimoine naturel, centré sur le concept de naturalité (wilderness), s'est accompagné par la création de grands parcs nationaux et d'aires protégées qui aujourd'hui se développent beaucoup en Europe. De nombreux organismes, Agences, ONG et particuliers alimentent une abondante littérature scientifique et non scientifique relative au patrimoine naturel.

DÉFINITION

Le patrimoine naturel comprend "l'ensemble des biens dont l'existence, la production et la reproduction sont le résultat de l'activité de la nature, même si les objets qui le composent subissent des modifications du fait de l'Homme" (INSEE, 1986).

Aujourd'hui, l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), sous l'égide du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) est exploré, cartographié et évalué régulièrement. Dans certains parcs nationaux (Parc national du Mercantour), l'Inventaire Biologique Généralisé (IBG) est mis en œuvre à travers l'European Distributed Institute of Taxonomy (EDIT).



GRANDES DATES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE EN FRANCE...

- 1913 : loi sur les monuments historiques.
- 1957 : création des Réserves Naturelles
- 1975 : création des PNR
- 1976 : loi sur la protection de la nature.
- 1986 : loi littoral
- 2005 : charte de l'environnement
- 2009 : Grenelle I
- 2010 : Grenelle II
- 2017 : création de l'Agence Française pour la Biodiversité

Les directives européennes s'ajoutent à ces dates (Natura 2000, directive oiseaux, habitats faune flore, Directive Cadre sur l'Eau, ...).

Depuis une dizaine d'années, la biodiversité protégée et ordinaire régresse. Parallèlement, on observe le développement de nombreuses espèces invasives (animales et végétales), qui transforment inévitablement de nombreux espaces en une nature banale et de biodiversité très ordinaire. C'est notamment le cas dans les zones urbaines et les friches industrielles où les milieux s'homogénéisent, contribuant à diminuer la diversité en espèces et appauvrir les interactions entre espèces et milieu.

Depuis peu (lois Grenelle I et Grenelle II), l'environnement nocturne, dégradé

par la pollution et diverses nuisances associées, est aussi pris en compte.

Connaître et protéger le patrimoine naturel

En France, sur chaque territoire, des habitats naturels et des espèces dits d'intérêt patrimonial sont identifiés et listés dans le cadre d'inventaires naturalistes menés en collaboration avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Les espèces-clés, plus ou moins menacées/rares, sont souvent à l'origine de la création de parcs, réserves et aires protégées. L'ensemble des données répertoriées permet d'établir ou de mettre à jour les inventaires cartographiques de sites comme les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Aires Protégées (AP) ainsi que la Trame Verte et Bleue (TVB).

Le patrimoine naturel est aussi composé du patrimoine géologique, la richesse en fossiles peut tout à fait justifier la création d'une réserve naturelle. N'oublions pas que la pédologie est à la base de la répartition d'une grande partie des plantes présentes à un endroit donné.



Il existe une véritable politique de conservation, pour enrayer les dynamiques d'érosion de la biodiversité. L'une des stratégies efficaces consiste à dresser un réseau représentatif d'aires protégées et à l'inscrire dans une politique d'aménagement qui veille notamment à préserver les continuités écologiques.

Inventaire du patrimoine naturel

La nature ordinaire est composée par les espèces qui sont assez abondantes dans un milieu naturel, y compris en zone urbaine. La biodiversité composée notamment d'espèces autrefois très communes, comme par exemple les hirondelles, les abeilles, les papillons... invite aujourd'hui chacun de nous à accorder une attention particulière à la nature ordinaire et si possible, à la protéger.

La Loi « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » (8 août 2016, Art. L. 411-1 A.-I.) précise notamment que : « L'inventaire du patrimoine naturel est institué pour l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin. On entend par inventaire du patrimoine naturel, l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, pédologiques, minéralogiques et paléontologiques. »

C'est l'État qui assure la conception, l'animation et l'évaluation de cet inventaire scientifique validé et diffusé par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Chaque région dispose d'un Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) composé de spécialistes désignés pour leur compétence scientifique dans toutes les disciplines (sciences de la vie et de la terre, milieux terrestres, fluviaux et marins).

Depuis quelques années, la "nature ordinaire" est mise en avant dans la Région, qui en fait aujourd'hui une de ses priorités.

La DREAL Hauts-de-France et la biodiversité

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) met en œuvre les politiques de l'État résultant notamment des lois Grenelle. Sous l'autorité du Préfet de région, elle agit en faveur du développement durable. Elle pilote la mise en œuvre des politiques du Ministère de la Transition écologique et solidaire en région. Pour cela, elle mobilise au profit de l'État une capacité d'expertise et d'ingénierie.

Témoignage !

THOMAS GRANDJEAN
DREAL HAUTS-DE-FRANCE
INFORMATION, DEVELOPPEMENT DURABLE
ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Quels sont les objectifs de la DREAL ?

Parmi les objectifs de la DREAL figurent la lutte contre le changement climatique, la réduction des risques, la réduction des pollutions, la lutte contre l'habitat indigne... Elle participe également à l'information des citoyens en matière d'environnement et accompagne la transition de l'économie vers une économie verte.

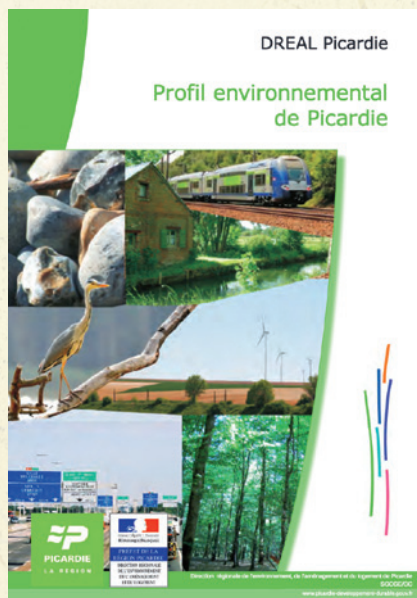
Et concernant le patrimoine naturel ?

La DREAL œuvre à la préservation et au maintien de la biodiversité, à la restauration des milieux ou la préservation des paysages. Son expertise, dans ce champ comme dans d'autres, est mise à contribution pour la réalisation des Profils Environnementaux Régionaux (PER).

Qu'est-ce que le PER ?

C'est un cadre de référence pour la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques environnementales. État des connaissances de l'environnement, il constitue une base de travail pour :

- diffuser la connaissance sur l'environnement et ainsi alimenter les Evaluations Stratégiques Environnementales (ESE),
- identifier et prendre en compte les principaux enjeux environnementaux au regard de l'impact potentiel des programmes ou plans d'aménagement,
- proposer des indicateurs de suivi de l'évolution, à moyen ou long terme, des diverses composantes régionales environnementales, impactées par les opérations programmées.



Que contient le PER Nord Pas-de-Calais ?

Il est divisé en quatre grandes parties dans sa version web (regroupées dans trois tomes papiers) :

- État des lieux de l'environnement (sols, eaux, air et climat, biodiversité,

paysages, ondes, ressources énergétiques et matières).

- Pressions sur l'environnement (ménages et société civile, industries, transports et logistiques, bâtiments existants et constructions nouvelles, agriculture, sylviculture et pêche, commerces et services, tourisme et loisirs).
- Les enjeux de développement durable au regard de l'environnement (enjeux environnementaux, sanitaires, économiques, de gouvernance).
- Les déclinaisons territoriales des enjeux (à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale du Nord Pas-de-Calais).

TELECHARGER LES PER

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Profil-environnemental-regionale>

Et celui de Picardie ?

Également accessible sur internet, il comprend notamment douze fiches thématiques : biodiversité, paysages, eaux, sols, air, bruit, risques, déchets, énergies, développement territorial, climat, gouvernance.

Si le fond et la forme des deux documents sont différents, chaque document comprend cartes et indicateurs (indicateurs nationaux, ou à l'échelle des anciennes régions). En l'attente d'une convergence des deux documents, les deux ouvrages peuvent être parcourus de manière complémentaire : le PER Nord Pas-de-Calais possède une dimension pédagogique plus poussée que le PER Picardie ; pour autant, la plupart des schémas pédagogiques sont exploitables en dehors de toute considération géographique.

L'ensemble des productions (cartes, schémas, etc.) est téléchargeable et reproductible. Les données cartographiques du PER Nord Pas-de-Calais sont également téléchargeables à l'aide d'un outil de cartographie dynamique.

CONTACT

THOMAS GRANDJEAN
TEL : 03.20.40.55.88
MAIL : THOMAS.GRANDJEAN@DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR



Le parc du Marquenterre, site de protection

Le parc du Marquenterre est un parc ornithologique situé en Hauts-de-France, sur la bordure de la Baie de Somme. Le site est inclus dans la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme.

Témoignage !

PHILIPPE CARRUETTE
PARC DU MARQUENTERRE
DIRECTEUR ADJOINT ET ORNITHOLOGUE

Quels sont les liens entre patrimoine et tourisme ?

L'industrie touristique mondiale est née tout autant de l'attrait des grandes civilisations et de leurs monuments (Grèce, pyramides d'Égypte, ...) que de nos grands "monuments naturels" (Mont Blanc, forêt de Fontainebleau, canyons ou chutes d'eau spectaculaires, ...). Lors d'un récent Bird Fair à Paimboeuf, à l'initiative de la LPO, des professionnels du tourisme mentionnaient que le tourisme de nature n'était qu'une niche. Pourtant, l'activité touristique de découverte de la nature et des animaux est bien présente partout dans le monde, de nos plus petits villages de campagne jusqu'au Yellowstone. Non réservée à une élite ou une minorité, elle est pratiquée par tous à un moment ou à un autre.



Parnassia palustris © Olivier PICHARD

Quels sont les sites d'accueil ?

Les réserves naturelles françaises accueillent chaque année 5,5 millions de visiteurs, 7 millions de visiteurs sur les sites du Conservatoire du Littoral et plusieurs millions rien que pour nos quelques parcs nationaux et se sont loin d'être tous des ornithologues, mammalogistes ou entomologistes ! Au-delà des paysages, des milieux naturels, le but est bien de voir, ou du moins espérer voir, des animaux sauvages. Une région française a privilégié et progressivement optimisé cette envie de nature et surtout de découverte des animaux sauvages : la baie de Somme en Hauts-de-France.

Pouvez-vous nous parler de la Baie de Somme ?

Cette petite façade maritime du nord ouest de la France, à l'origine peu connue au niveau touristique, a toujours été tournée économiquement vers son « capital nature » (pêche embarquée, pêche à pied, agriculture, exploitation du galet, ...). Terre de pêche en eau douce et de chasse aux oiseaux migrateurs, nombreux à y faire halte, elle a aussi un grand passé naturaliste avec une tradition de fréquentation historique des scientifiques profitant de sa proximité avec Paris.

Peut-on parler de succès touristique ?

Dès la première année d'ouverture 15.000 personnes fréquentent le site, atteignant 87.000 visiteurs en 1987, 109.000 en 1991. La gestion du site reste associative, basée sur un concept très familial autour de Michel Jeanson et de certains de ses fils. On retrouve ce type de développement au parc du Pont de Gau en Camargue avec la famille Lamouroux. Ces « ingrédients de base » sont au service du développement d'un tourisme de nature qui croise des préoccupations sociétales environnementales émergentes.

Quelle organisation aujourd'hui ?

Le parc du Marquenterre appartient au Conservatoire du Littoral et des Rivages lacustres depuis 1987. Il est géré par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et bénéficie du classement en Réserve naturelle nationale avec les 3 000 hectares d'estran au nord de la baie de Somme. Il accueille plus de 160 000 visiteurs. Les concepts judicieux de 1973 n'ont pas changé, mais les structures ont évolué avec les attentes du public et l'évolution de la société.



Parc du Marquenterre © Paul HERMANS

CONTACT

PHILIPPE CARRUETTE

TEL : 03.22.25.68.99

PARC.MARQUENTERRE@BAIEDESOMME.FR



Chaîne des Terrils, la diversité du vivant

composante à part entière de la gestion menée, ce qui n'est pas sans causer quelques maux de tête... pour la bonne cause.

La valeur identitaire d'un territoire

"J'avais les terrils, à défaut de montagne, d'en haut je voyais la campagne" : par ces quelques mots de 1982, Pierre Bachelet a formidablement décrit un sentiment fort d'appartenance à tout un patrimoine minier. Repris en cœur à la mi-temps de chaque match au stade Bollaert, on mesure combien ce sentiment a trouvé écho dans toute une population.

Car c'est une valeur parfois oubliée des espaces naturels, la valeur identitaire. Les terrils, témoins d'un patrimoine industriel autrefois florissant sont devenus désuets dans les années 80-90. Il a fallu quelques années, et une évolution des points de vue par rapport à ces montagnes noires, pour qu'elles deviennent de véritables atouts du territoire du bassin minier. En témoigne le classement au patrimoine mondial de l'Unesco en 2012 au titre de "l'œuvre conjuguée de l'Homme et de la nature".



Car effectivement, la nature commence à reprendre ses droits sur ces espaces anthropiques et les découvertes naturalistes vont bon train des mares aux pelouses schisteuses qui maillent maintenant les sites. De nombreux projets de préservation et valorisation de ces espaces voient le jour de Rieulay à Ligny-les-Aire en passant par Estevelles, Harnes ou Loos-en-Gohelle pour n'en citer que quelques-uns. Ces projets multi-partenaires ont le point commun d'impliquer les habitants investis pour la sauvegarde d'un patrimoine qui fait partie de leur identité.

Le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais est une association à but non lucratif, créée en 1994, à l'initiative d'associations fondatrices : la Société Botanique du Nord de la France, le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais, la fédération Nord-Nature, le Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul, la Société Mycologique du Nord de la France, la Société Géologique du Nord.



© Sylvain BEUCLER

La valeur paysagère, pour le plaisir des yeux...

Avesnois, site des 2 Caps, marais Audomarois, Montagne d'Eclusier-Vaux et bien d'autres, les Hauts-de-France offrent de magnifiques paysages à contempler.

Aux confins de l'Avesnois, la réserve naturelle des Monts de Baives offre un patrimoine incroyablement diversifié avec son patrimoine historique et sa chapelle Saint-Fiacre de 1756, mais aussi industriel avec son four à chaux du 19e, géologique avec ses récifs vieux de 380 millions d'années ou bien-sûr naturel avec ses 343 espèces végétales recensées.

Mais lorsqu'on interroge les visiteurs sur place, leur perception de cet espace est étroitement liée aux ambiances paysagères qu'ils perçoivent et à l'offre de découverte qui leur est proposée. Le bien-être procuré par cet environnement devient alors une notion inquantifiable, mais absolument centrale pour les habitants.

Le gestionnaire comprend alors que toute entreprise de clôture ou abattage d'arbre doit se faire dans le dialogue. L'optimisation de la valeur paysagère du site devient une

Témoignages !

VINCENT MERCIER

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NORD PAS-DE-CALAIS

EMMANUEL DAS GRACAS

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE

Qu'est-ce que la valeur patrimoniale des espaces naturels ?

Notre patrimoine naturel est un enjeu majeur pour le développement durable du territoire. Il est composé des éléments de nature que sont espèces, habitats et paysages. Transmis de générations en générations, ils représentent un héritage d'une valeur vitale pour l'Homme.



Loos-en-Gohelle © Jean-Pierre DALBÉRA

CONTACT



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

TEL : 03.22.89.63.96

CONTACT@CONSERVATOIREPICARDIE.ORG

Forêt domaniale de Compiègne



Forêt de Compiègne © P POSCHADELE

L'Office National des Forêts (ONF), œuvre en matière de gestion multifonctionnelle et durable des forêts et des espaces naturels. Au service de la société, l'ONF prépare, avec ses partenaires, la forêt et les espaces naturels de demain et agit pour qu'ils participent activement à la résolution des grands enjeux du développement durable : lutte contre les changements climatiques, développement des énergies renouvelables, conservation de la biodiversité, qualité de l'eau, prévention des risques naturels, ... tout en assurant une fonction de production de bois.

Le plan de gestion, document forestier, est le document qui organise le devenir de la forêt dans une perspective de gestion multifonctionnelle et durable. Au terme d'une analyse sur les potentialités de la forêt et de son contexte local, il précise les enjeux présents, fixe des objectifs et planifie annuellement et sur le long terme les différentes actions à mener (renouvellement et amélioration des peuplements forestiers, actions en faveur de la biodiversité, accueil du public ...).



© P POSCHADELE

Témoignage !

NICOLAS HILT
OFFICE NATIONAL DES FORETS
UNITE TERRITORIALE DE COMPIEGNE-LAIGUE

Quels enjeux ?

La gestion multifonctionnelle et durable de la forêt domaniale de Compiègne doit s'adapter à son contexte particulier : anticipation du changement climatique (futaies fragiles face aux tempêtes, faibles précipitations pour le hêtre, ...), adaptation des plantations sur des sols sableux et filtrants, équilibre faune/flore à retrouver pour éviter l'installation d'enclos, maîtrise des plantes invasives.

Le plan de gestion

Rédigé pour une période de 20 ans (2012 – 2031), le plan de gestion dit aménagement

Quels sont ses atouts pour l'économie du territoire ?

La récolte de bois est en interaction avec les fonctions écologiques et d'accueil du public remplies par la forêt. Les modes d'exploitation forestière évoluent vers une rationalisation des chantiers et une diminution des impacts environnementaux (limitation du tassement des sols, prise en compte paysagère des coupes, protéger les milieux aquatiques lors des exploitations, éloigner les aires de dépôt des grumes des sites d'accueil du public, ...). Renouvelable, recyclable et aux multiples

usages, le bois est un matériau écologique et d'avenir. En stockant le CO₂, le bois constitue un véritable piège à carbone. Exploiter la forêt et produire du bois contribue à lutter contre l'effet de serre.

Quels sont les besoins de la filière bois ?

En forêt domaniale de Compiègne, le bois récolté annuellement est destiné au bois d'œuvre (construction, ameublement, ...), valorisé sous forme de bois de trituration (panneaux de bois, papier, ...) ou encore utilisé comme bois énergie à destination des chaudières collectives de proximité et d'usines de production d'électricité par cogénération.

Quelle biodiversité ?

La forêt domaniale de Compiègne est reconnue comme étant un réservoir de biodiversité au cœur d'un espace agricole et urbain. Sa faune et sa flore riches et variées justifient son intégration dans le réseau Natura 2000.

Des zones humides préservées (mares, sources, rus, étangs, ...) jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau et la préservation d'espèces inféodées à ces milieux (amphibiens, odonates, rosélières, ...).

Des prairies et des landes valorisées : Vivier Corax, Avenue des Beaux-Monts, ... forment un cortège de milieux remarquables où la pratique d'une fauche tardive permet notamment le développement d'une flore et d'une entomofaune spécifique.

Le plan de gestion de la forêt domaniale de Compiègne instaure une trame de vieux bois répartis sur l'ensemble du massif notamment au travers des réserves biologiques et des îlots de vieillissement ou de sénescence dans lesquels les arbres ne sont pas récoltés.

Quel enjeu social ?

Avec plusieurs millions de visiteurs par an, la forêt domaniale de Compiègne présente un enjeu social fort. Sa richesse patrimoniale et culturelle lui confère une reconnaissance nationale. À ce titre, la forêt de Compiègne est candidate au label Forêt d'Exception®.

CONTACT

NICOLAS HILT
TEL : 03.44.20.72.40
NICOLAS.HILT@ONF.FR



Nos coups de coeur !

Pour découvrir

- DREAL Hauts-de-France. *Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, inventaire du patrimoine naturel de Picardie* [En ligne : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?ZNIEFF>]
- DREAL Hauts-de-France. *Atlas des paysages de Picardie* [En ligne : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Atlas-des-paysages-de-Picardie>]
- DREAL Hauts-de-France. *Le guide du patrimoine naturel "Nature en Picardie"* [En ligne : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Le-guide-du-patrimoine-naturel-Nature-en-Picardie>]
- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. *Le portail national de l'information publique environnementale* [En ligne : <https://www.toutsurlenvironnement.fr/Informations/tout-sur-lenvironnement>]

Solutions Biodiversité

- Fondation pour la Nature et l'Homme [En ligne : <http://www.fondation-nicolas-hulot.org>]
- WWF [En ligne : <http://www.wwf.fr/?gclid=COvbkISfZNICFUgo0wodlNoAPg>]

- Agences de l'eau. Depuis la Loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, les compétences des agences de l'eau sont élargies à la protection du milieu marin et à la biodiversité [En ligne : <http://www.les-agencesdeleau.fr/2016/10/12/les-agences-de-leau-acteurs-de-la-biodiversite>]

Pour approfondir

- R. CHEVALIER (2009). *Essai de mise au point d'indices synthétiques et universels de valeur patrimoniale et de banalisation de la flore. Exemples d'application dans le département du Loiret*. CEMAGREF.
- P. GOURDAIN *et al.* (2012). *Synthèse des données de l'inventaire faune-flore-habitats carnet b, éléments de bibliographie et perspectives cartographiques*, 22 p.
- Sylvie GUICHARD-ANGUIS et Stéphane HÉRITIER (2009). *Le patrimoine naturel : entre culture et ressource*, L'Harmattan, coll. Géographie et cultures, 149 p.
- Philippe GUILLOT (2017). *Droit du patrimoine culturel et naturel*. Ellipses, 160 p.
- Corinne ALBAUT *et al.* (2007). *La forêt de Fontainebleau*. Éditions du Patrimoine Centre des monuments nationaux, 47 p.

